

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN223

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la troisième ligne des cinquième et dernière colonnes du tableau de l'alinéa 35, après le mot :

« cours »,

insérer les mots :

« et études sur le coût d'un deuxième PA-Ng ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir les coûts d'études en vue d'un deuxième porte-avion de nouvelle génération. Il y a encore quelques décennies, la Marine nationale comptait trois porte-avions : le Foch et le Clemenceau côtoyaient l'Arromanches. Un tel format permettait à la France de disposer constamment d'au moins deux porte-avions disponibles lorsqu'un des trois devait subir opérations régulières de maintenance - arrêt technique majeur de deux ans, arrêts intermédiaires de six mois. Disposer d'un unique porte-avion revient à ne pouvoir l'utiliser qu'entre 65 et 70 % du temps. Dès lors, étant entendu qu'une grande partie du coût prévisionnel du PA-Ng (10Mds d'euros) renvoie au coût de R&D, la construction d'un second porte-avion permettrait, grâce aux économies d'échelle, d'amortir les coûts mais aussi de réellement confirmer la France comme une puissance maritime régionale.